

# Leçon n° 3 : L'ordre seigneurial : la formation et la domination des campagnes

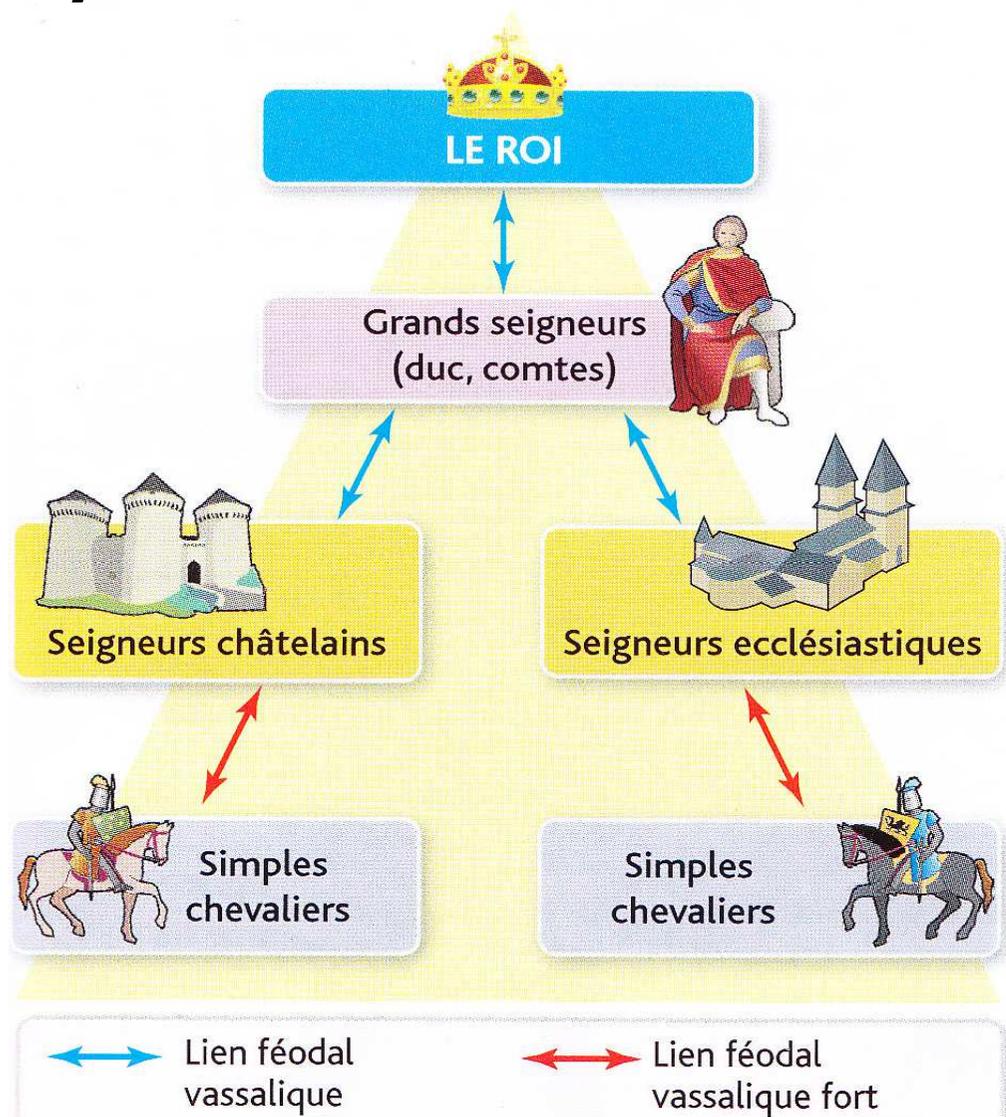
**Introduction** : Avec la dislocation de l'empire carolingien se développe une organisation politique, économique et sociale appelée féodalité dans laquelle chaque individu est lié l'un à l'autre. Le monde des campagnes entre le XIe et le XVe siècle est un monde encadré, dominé mais en mouvement.

Qui domine les campagnes entre le XIe et le XVe siècle et en quoi peut-on dire que celles-ci sont en expansion ?

# I - La société féodale : contrôler les territoires et les Hommes

## A - Les relations féodo-vassaliques

# Le royaume de Francie occidentale et la pyramide vassalique



Le royaume de France à l'avènement d'Hugues Capet en 987.



# L'hommage au duc Louis II de Bourbon (XIV<sup>ème</sup> siècle) par un seigneur châtelain du Beauvaisis.



Devant le château de Bulles, le duc Louis II de Bourbon reçoit l'hommage du seigneur châtelain du lieu, accompagné de son fils, et la clef symbolique des possessions qui sont rattachées à ce fief. La porte du château est figurée entrouverte et le pont-levis à demi baissé pour signifier que le seigneur de Bulles doit aide et secours au duc de Bourbon à qui il prête hommage.

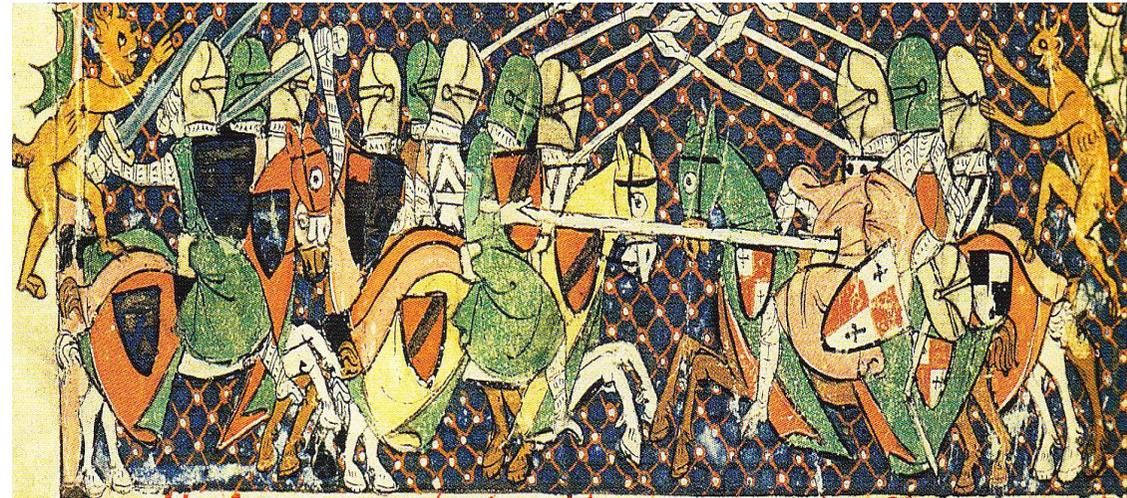
## A - Les relations féodo-vassaliques

**Trace** : A la fin du Xe siècle, alors qu'Hugues Capet devient roi en 987, le pouvoir central est très affaibli suite à la décomposition de l'empire carolingien et aux invasions barbares des IXe et Xe siècles. Le royaume de Francie occidentale est devenu une mosaïque de pouvoirs locaux avec à leur tête des propriétaires de terres (seigneurs) qui nouent entre eux des liens puissants, ce sont les relations féodo-vassaliques. Par la cérémonie de l'hommage, un lien se crée entre un seigneur et son vassal qui doit conseiller, aider militairement et financièrement son suzerain (seigneur supérieur) en échange de la protection et de la remise d'un fief (**un bien accordé par un seigneur à son vassal, en général une terre**).

# Le chevalier



L'adoubement du jeune Roland par son oncle Charlemagne, miniature, 1240-1250.



Le tournoi, spectacle essentiel de la chevalerie, le Bréviaire d'Amour d'Ermengol de Béziers, vers 1290, Bibliothèque de l'Escurial, Madrid.

## A - Les relations féodo-vassaliques

**Trace** : Seigneurs et vassaux sont des guerriers. Au bas de la pyramide vassalique, les chevaliers, parfois très proches des paysans et justes capables de s'équiper à leurs frais et de posséder un cheval, suivent un long apprentissage : pages vers l'âge de 7 ans puis écuyers, c'est la cérémonie de l'adoubement vers 18 ans qui marque leur passage vers l'état de chevalier. Quand il ne fait pas la guerre, le chevalier pratique la chasse ou participe à des tournois (A la fois vraie bataille et jeu d'entraînement où s'affrontaient à arme réelle des troupes entières de chevaliers, provoquant de nombreux accidents mortels).

# Les trois ordres

La cité de Dieu que l'on croit une est donc divisée en trois : certains prient, d'autres combattent et d'autres enfin, travaillent. Ces trois ordres qui coexistent ne souffriraient pas d'être séparés; les services rendus par l'un permettent les travaux des deux autres, chacun à son tour se charge de soulager l'ensemble.

Adalbéron évêque de Laon, vers 1020.



Les trois ordres, enluminure Maître de Philippe de Croy, vers 1470, *Commencement des seigneuries et des diversités des Etats* © BnF

## A - Les relations féodo-vassaliques

**Trace** : La société féodale repose aussi sur une division, qui serait voulue par Dieu, en 3 ordres interdépendants définis dès le IXe siècle et théorisés au XIe siècle par l'évêque Adalbéron de Laon : ceux qui prient (les clercs, moines et prêtres), ceux qui combattent (les seigneurs, la noblesse) et ceux qui travaillent (l'immense majorité de la population, paysans surtout).

## **B - L'encadrement des campagnes : la seigneurie et la paroisse**

# La seigneurie de Wismes

Château

Moulin

Réserve ou domaine :  
terre que le seigneur se  
réserve, exploitée par  
les domestiques du  
château et les paysans  
de la seigneurie

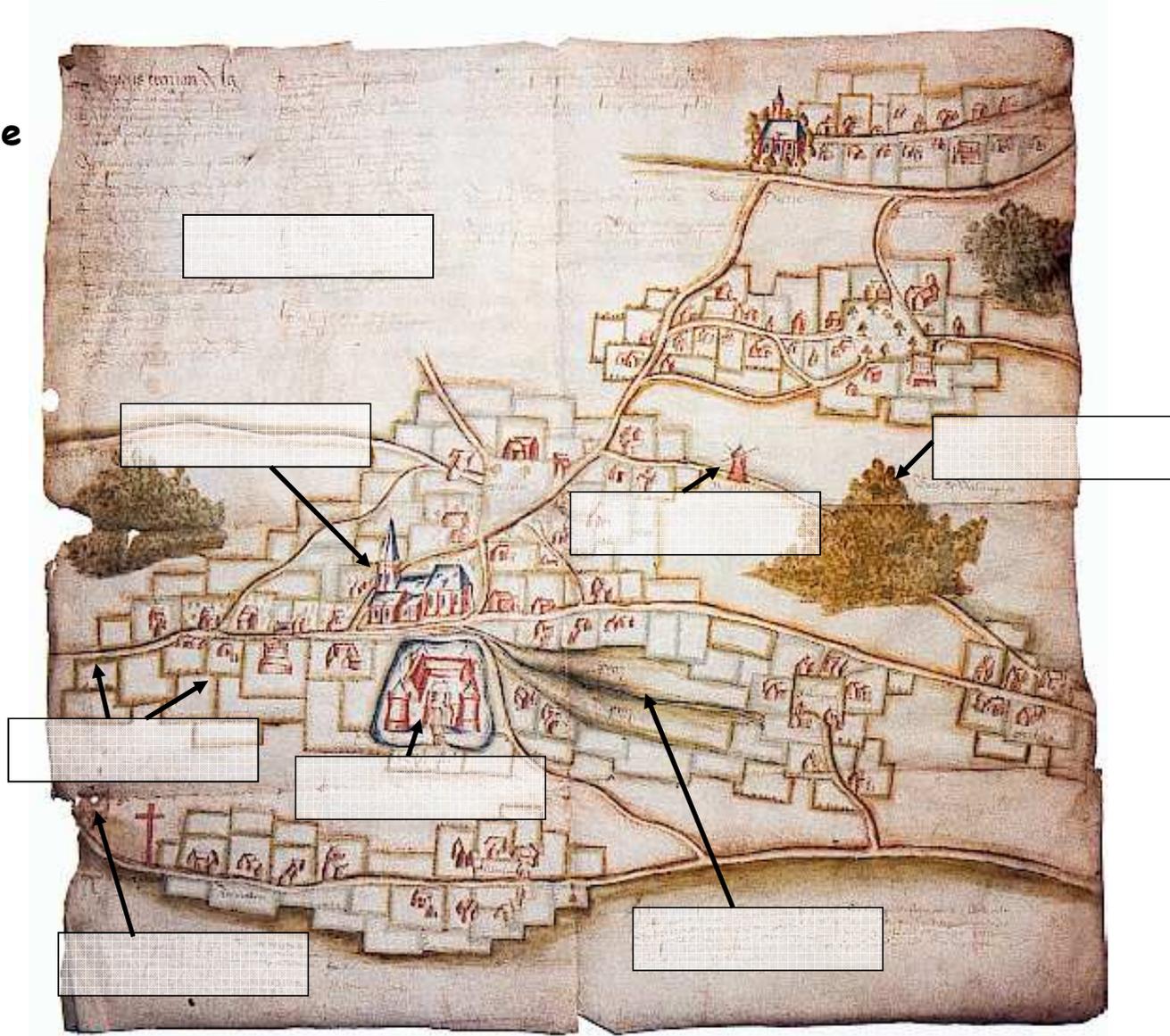
Tenures : terres  
louées par le  
tenancier au seigneur  
en échange d'un loyer

Communaux : terres  
collectives réservées  
à la pâture des bêtes  
du village

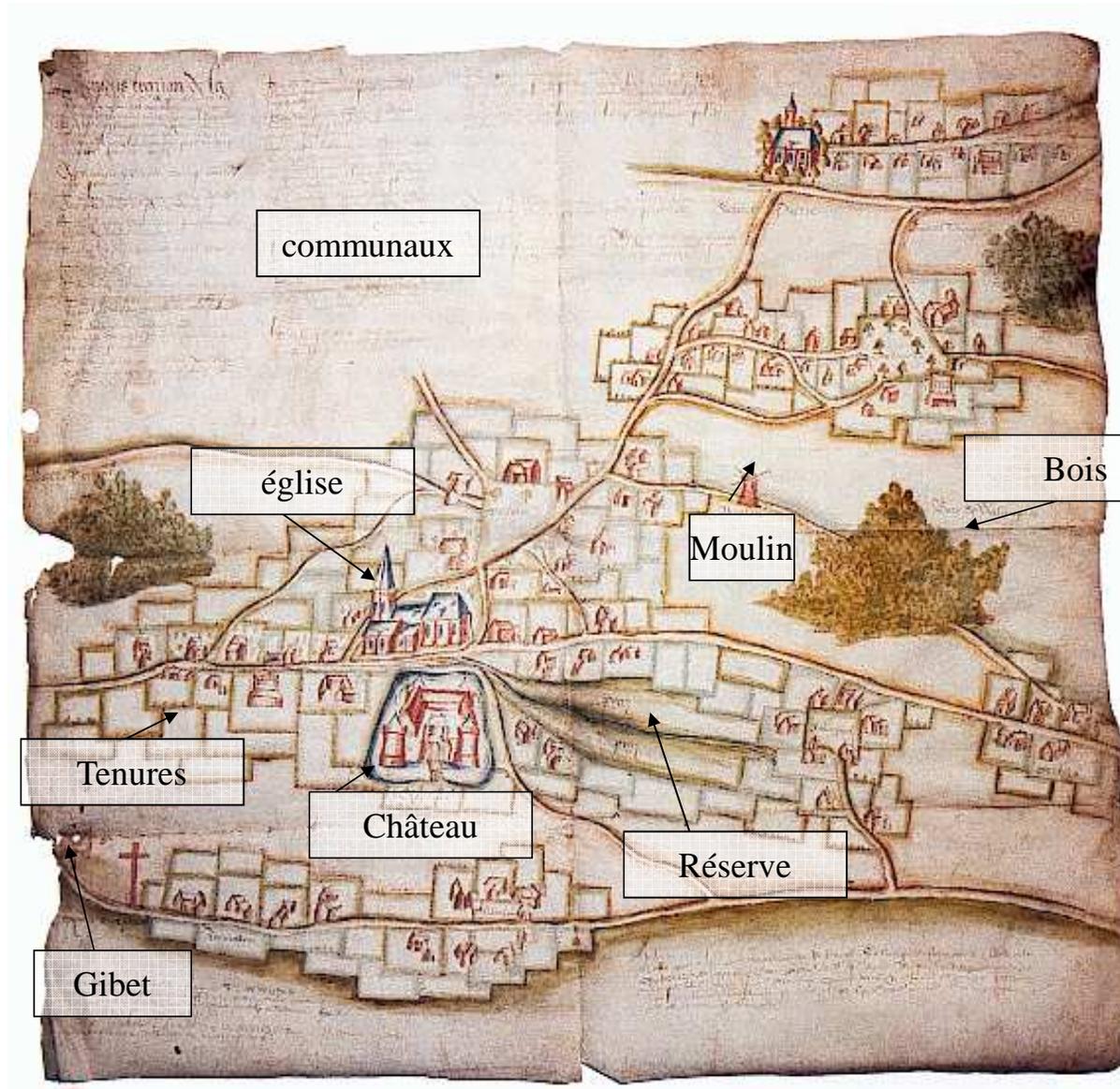
Eglise

Bois

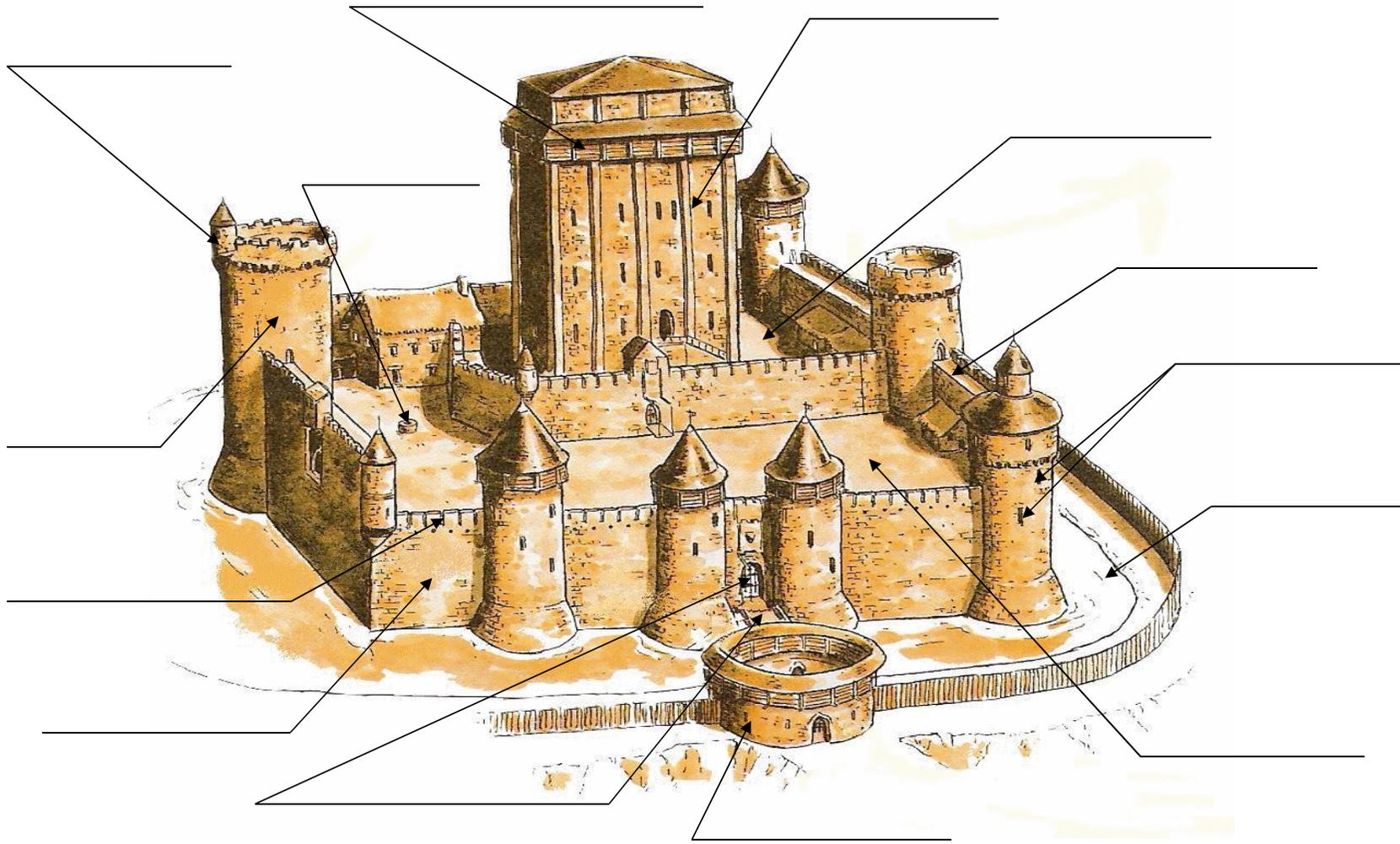
Gibet : Potence pour  
les condamnés à la  
pendaison



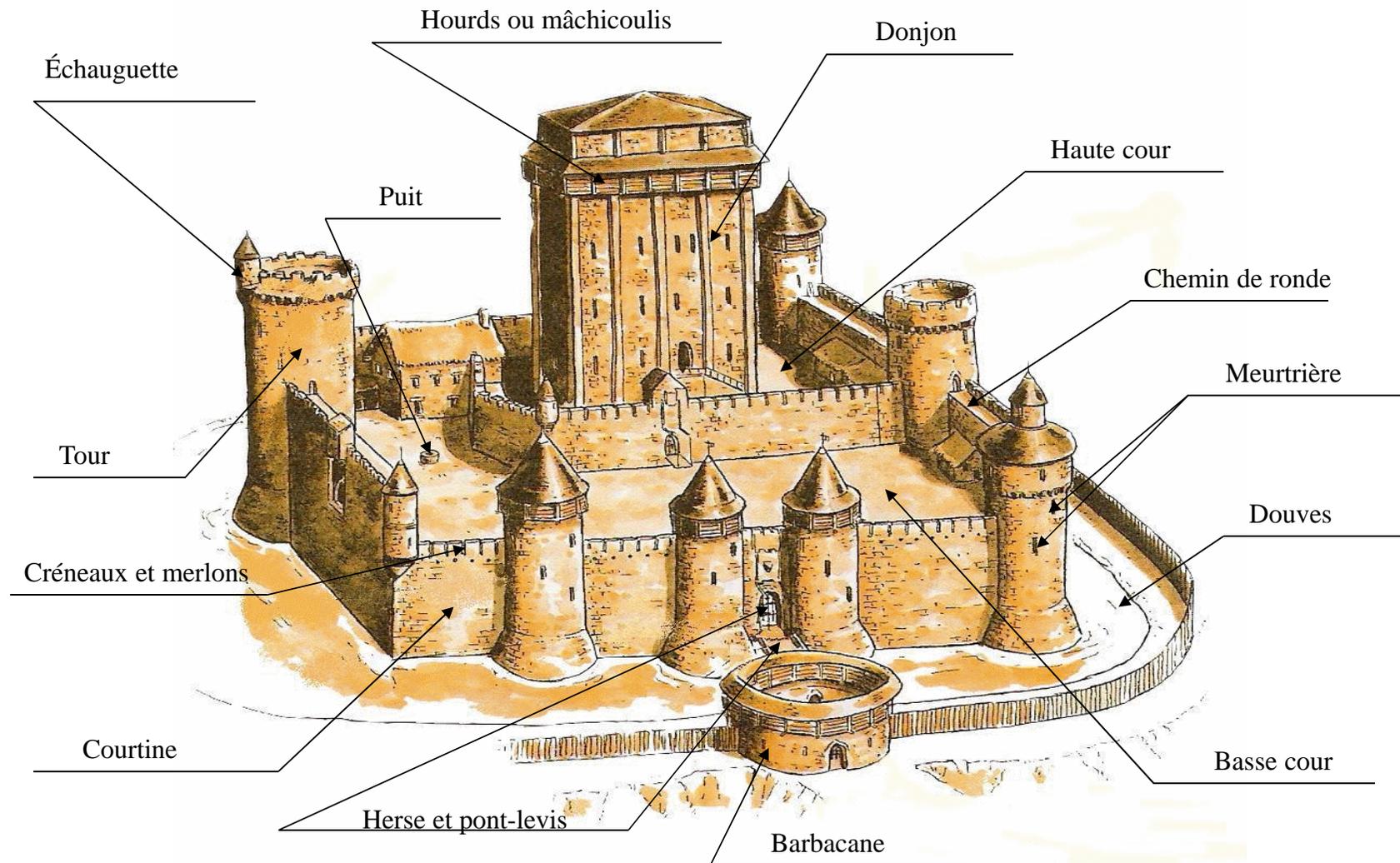
# La seigneurie de Wismes (correction)



# Le château de Loches (reconstitution)



# Le château de Loches (reconstitution)



## B - L'encadrement des campagnes : la seigneurie et la paroisse

**Trace** : La seigneurie (**terre sur laquelle s'exerce le pouvoir du seigneur**), laïque ou ecclésiastique, est à la fois un espace habité par le seigneur et les paysans, un espace agricole et un lieu de pouvoir pour le seigneur. Elle est divisée en plusieurs parties : la réserve est la terre que le seigneur se réserve, exploitée par les domestiques du château et les paysans de la seigneurie. Les tenures sont les terres louées par les paysans. Les communaux sont des terres collectives réservées à la pâture des bêtes du village, au-delà, ce sont les landes et les forêts.

## Le paysan et le seigneur



Une famille paysanne, *Armorial de Revel*, France (Auvergne), autour de 1456, Paris, BNF.



Frédéric II de Hohenstaufen, *L'Art de la chasse des oiseaux*, Champagne, vers 1305-1310, Paris, BNF.

# Les obligations du paysan

« À la Saint Jean [le 24 juin], les paysans doivent faucher l'herbe des prés du seigneur et porter le foin au manoir. Après, ils doivent curer le canal.

En août, ils doivent moissonner les blés du seigneur et les porter à sa grange. Ils doivent le champart<sup>1</sup> sur leurs terres. Ils le chargent sur leur charrette et ils le portent à la grange du seigneur.

Après vient le début septembre où ils doivent le porcage: le paysan gardera deux pourceaux et le troisième ira au seigneur.

Et après vient la Saint-Denis [le 9 octobre], où les vilains sont tout étonnés qu'il leur faille payer le cens<sup>2</sup> [...].

Puis ils vont au moulin banal et le meunier du seigneur prélèvera sa farine. Après, ils vont au four banal et paient le droit sur la cuisson du pain. Ces banalités sont encore le pire. »

■ D'après *La complainte de vilains de Verson*, XIII<sup>e</sup> siècle.

1. Part de la récolte versée au seigneur.

2. Taxe en argent versée au seigneur.



Un agent du seigneur surveille la moisson, miniature du XVe siècle, BNF, Paris.

## B - L'encadrement des campagnes : la seigneurie et la paroisse

**Trace** : Au Moyen Age, 9 habitants sur 10 sont des paysans, les vilains ou manants sont des paysans libres, les serfs ne sont pas libres et étroitement dépendants du seigneur. Ce dernier, propriétaire de toutes les terres, a le pouvoir de commandement sur la population et le pouvoir militaire. Il a un pouvoir de justice. Il perçoit plusieurs types d'impôts : Le cens, en argent, en nature ou mixte est le loyer que le paysan doit en échange de la location de sa terre, Les banalités sont les taxes perçues par le seigneur en échange de l'utilisation par les paysans de son moulin, de son pressoir ou de son four. Les corvées sont les travaux dus par les paysans sur la réserve seigneuriale. En échange, le seigneur protège tous ceux qui vivent dans la seigneurie.

# La paroisse, autre territoire de l'encadrement des campagnes

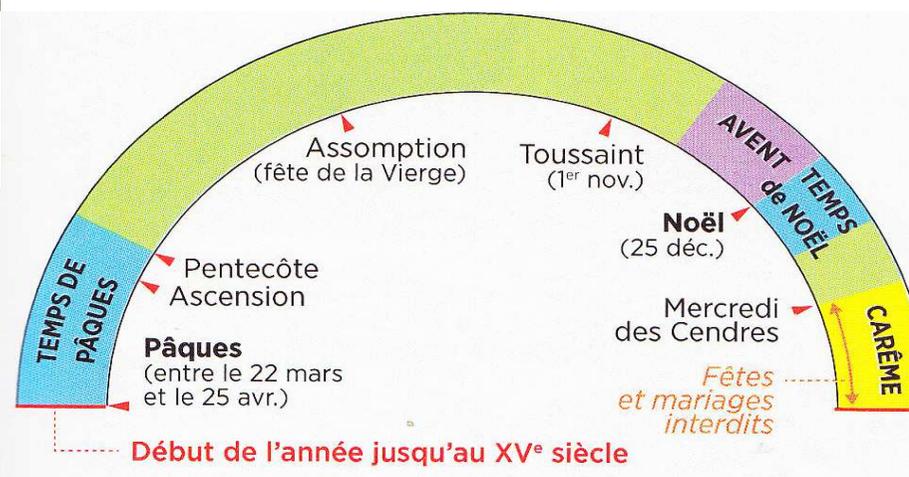


Un paysage du XV<sup>ème</sup> siècle en Hainaut, enluminure extraite des chroniques de Hainaut, Jacques de Guise, BNF.

Les dîmes<sup>1</sup> de la moisson, du vin, des toisons de moutons, des poulains, des veaux, des porcs, des agneaux, des oies, du chanvre, du lin et de tous les légumes [...] seront exactement acquittées au prêtre ; les paroissiens les offriront à Noël et à Pâques, à la fête de la Toussaint [...].

■ Cartulaire de Sainte-Melaine, 1220, B. Merdrignac, *La Vie religieuse en France au Moyen Âge*, Éditions Ophrys, 1994.

<sup>1</sup>. Dixième des revenus, versé en impôt à l'Église.



Manuel belin 2016, p. 49 et Nathan 2016, p. 81.

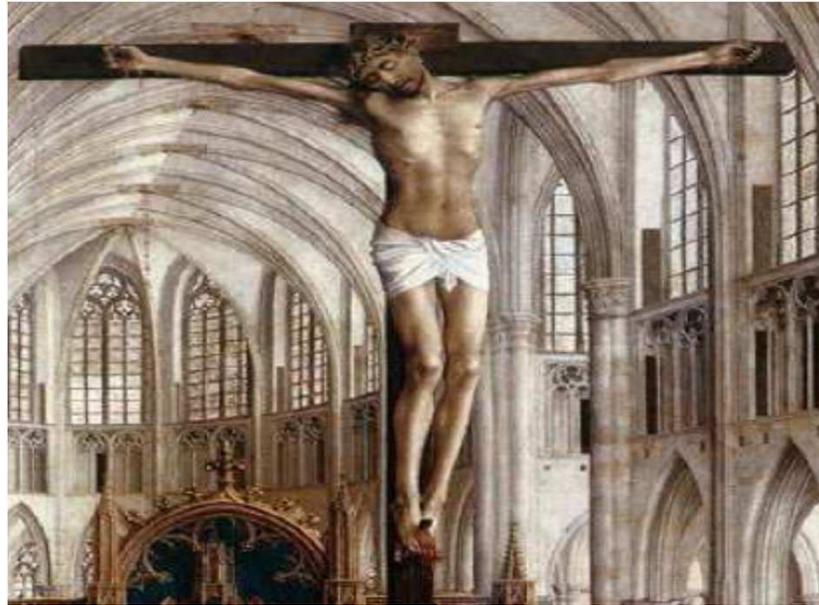
# La paroisse, autre territoire de l'encadrement des campagnes



## Animation tympan Sainte Foy de Conques

Le retable des 7 sacrements, Rogier van der Weyden, triptyque du XVe siècle. musée royal des beaux-arts. Anvers.

# Les 7 sacrements (détails)



Le Christ  
en croix et  
la vierge  
Marie

# Les 7 sacrements (détails)



La  
communion

# Les 7 sacrements (détails)



Le  
baptême

La  
pénitence

La confirmation

# Les 7 sacrements (détails)

L'ordination



Le mariage



L'extrême onction

## B - L'encadrement des campagnes : la seigneurie et la paroisse

**Trace** : La paroisse (**territoire sous l'autorité d'un prêtre**) et l'Eglise encadrent la vie quotidienne des habitants des campagnes dans leur grande majorité chrétiens catholiques. Les paroissiens doivent acquitter la dîme (**impôt dû à l'Eglise portant sur les fruits de la terre et des troupeaux**) et leur vie est rythmée par le calendrier et les fêtes chrétiennes. La recherche du salut (**une vie après la mort dans le royaume de Dieu**) représentée au fronton des églises est une préoccupation du chrétien qui doit recevoir les sacrements (**rite sacré accompli par un clerc qui rapproche l'Homme de Dieu**), assister à la messe, confesser ses péchés ou encore jeûner pendant le carême et se montrer charitable.

# Paix de Dieu

« Je n'envahirai pas les églises. Je n'assaillirai pas les clercs et les moines ne portant pas d'armes, je ne m'emparerai pas de leurs biens. Je ne m'emparerai pas du paysan, de la paysanne, des serviteurs et des marchands. Je n'incendierai ni ne détruirai les maisons, à moins que je n'y trouve à l'intérieur un chevalier qui soit mon ennemi et en armes.

Celui qui ne respectera pas cette paix à partir d'aujourd'hui, qu'il soit excommunié<sup>1</sup>, qu'il n'entre plus dans l'église avec les chrétiens jusqu'à ce qu'il jure cette paix. »

■ Serment proposé aux chevaliers par l'évêque à Verdun sur le Doubs, vers 1020.

**1.** Exclu de l'Église.

# Enseignement et protection

## À l'école d'un monastère

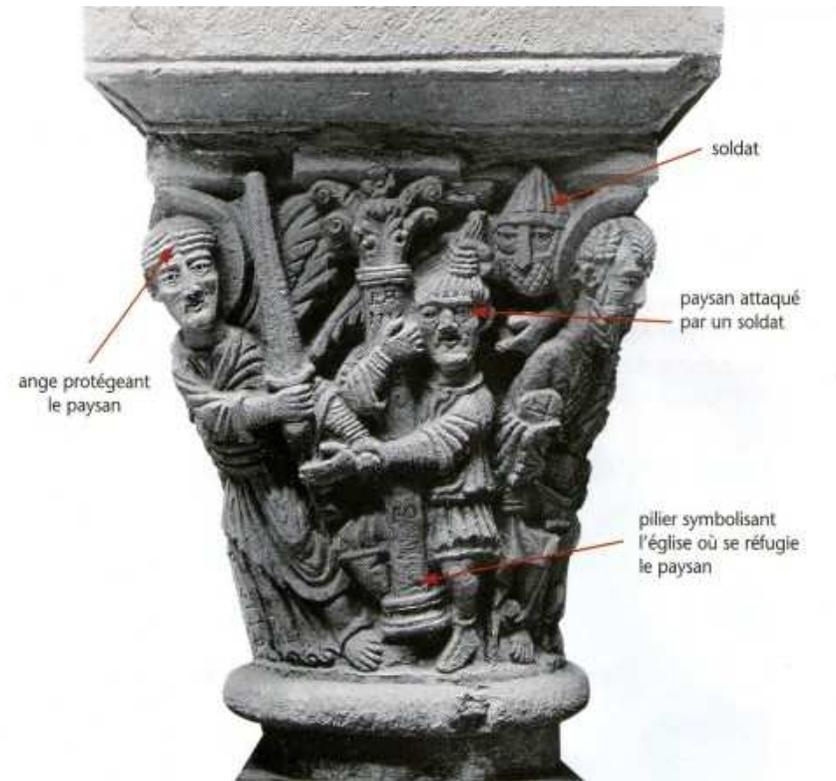
— **Les élèves** : Nous, les enfants, nous te demandons, maître, de nous apprendre à bien parler latin parce que nous sommes ignorants.

— **Le maître (un moine)** : Acceptez-vous d'être battus pour apprendre ?

— **Les élèves** : C'est mieux que de rester ignorants. Mais nous savons que tu ne nous donneras pas de coups à moins que nous ne le méritions.

— **Le maître** : Ô, chers enfants, élèves attentifs, votre maître vous demande de vous préparer aux exercices religieux et de bien vous conduire en tous lieux. Chantez ensemble, demandez pardon pour vos péchés, et sortez de la classe sans dire de plaisanteries.

*D'après Le Colloque d'Aelfric,  
XII<sup>e</sup> siècle.*



**Le droit d'asile : églises et monastères sont des lieux de refuge.** Chapiteau du XII<sup>e</sup> siècle, église de Saint-Nectaire, Puy-de-Dôme.

## **B - L'encadrement des campagnes : la seigneurie et la paroisse**

**Trace** : L'Eglise encadre et tente de pacifier la société : en imposant la Paix de Dieu au XI<sup>e</sup> siècle elle cherche à limiter la violence des chevaliers, elle cherche à définir des règles de comportement entre chrétiens. Par ailleurs, ayant le quasi-monopole de l'écrit, elle se charge de l'enseignement dans les abbayes.

## II - Les campagnes, un monde en mouvement

### A - La vie au village

# Le village et la communauté villageoise

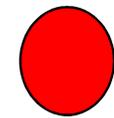
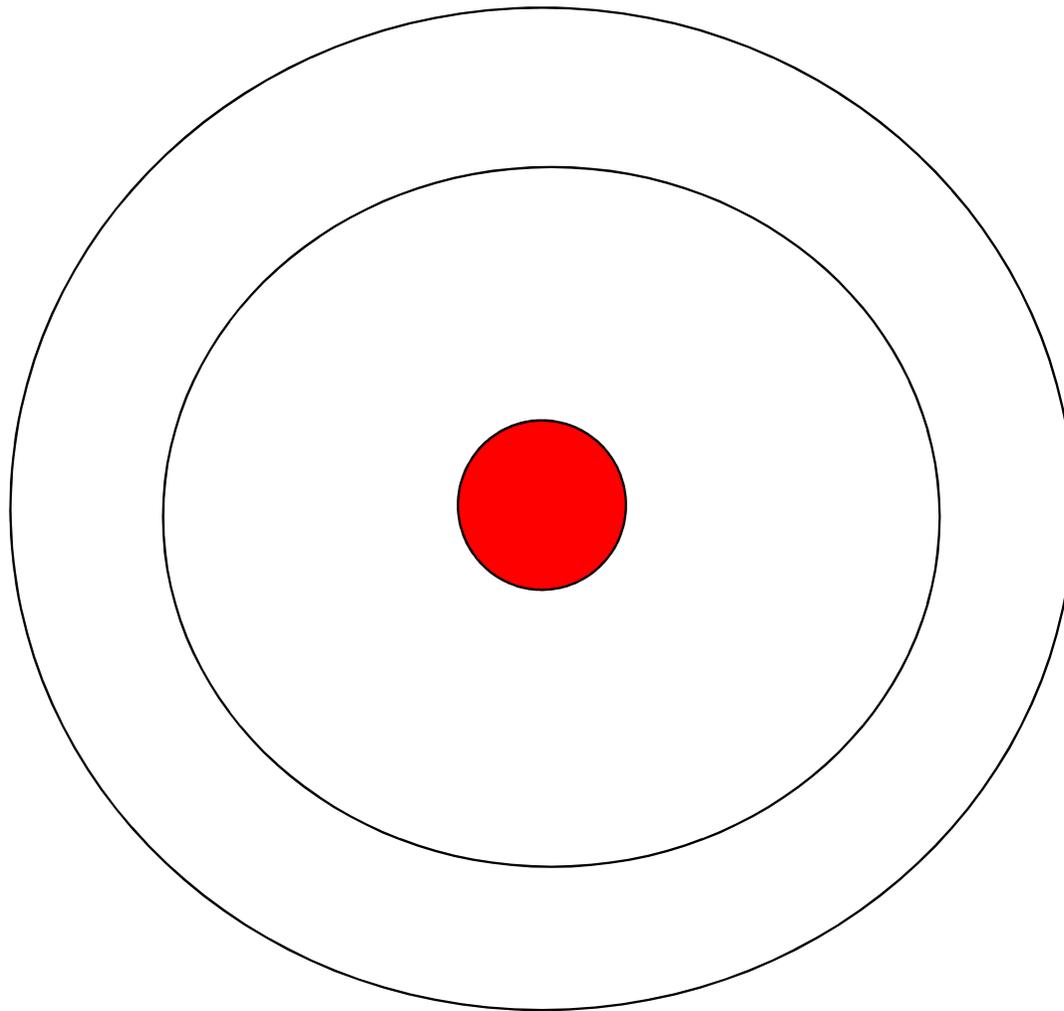
« La grande majorité des terroirs<sup>1</sup> se présente de la même manière : trois auréoles allant de la forêt au village ; en bordure du bois, les pâtures et les terres défrichées non encore cultivées où paissent les troupeaux ; plus près, les terres céréalières, cultivées ou en jachère et, souvent, les vignes et les vergers sur les collines bien exposées ; enfin, le village, entouré des jardins travaillés en permanence, bêchés, aérés, fumés par les déchets domestiques.

Dans ces villages, les hommes ont dû apprendre à vivre ensemble, à se comporter en voisins : la communauté villageoise a pu se constituer.

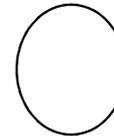
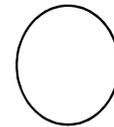
■ D'après R. Delort, *La Vie au Moyen Âge*, Le Seuil, 1982.

**1.** Clairière villageoise.

# Exercice : produire un schéma d'interprétation

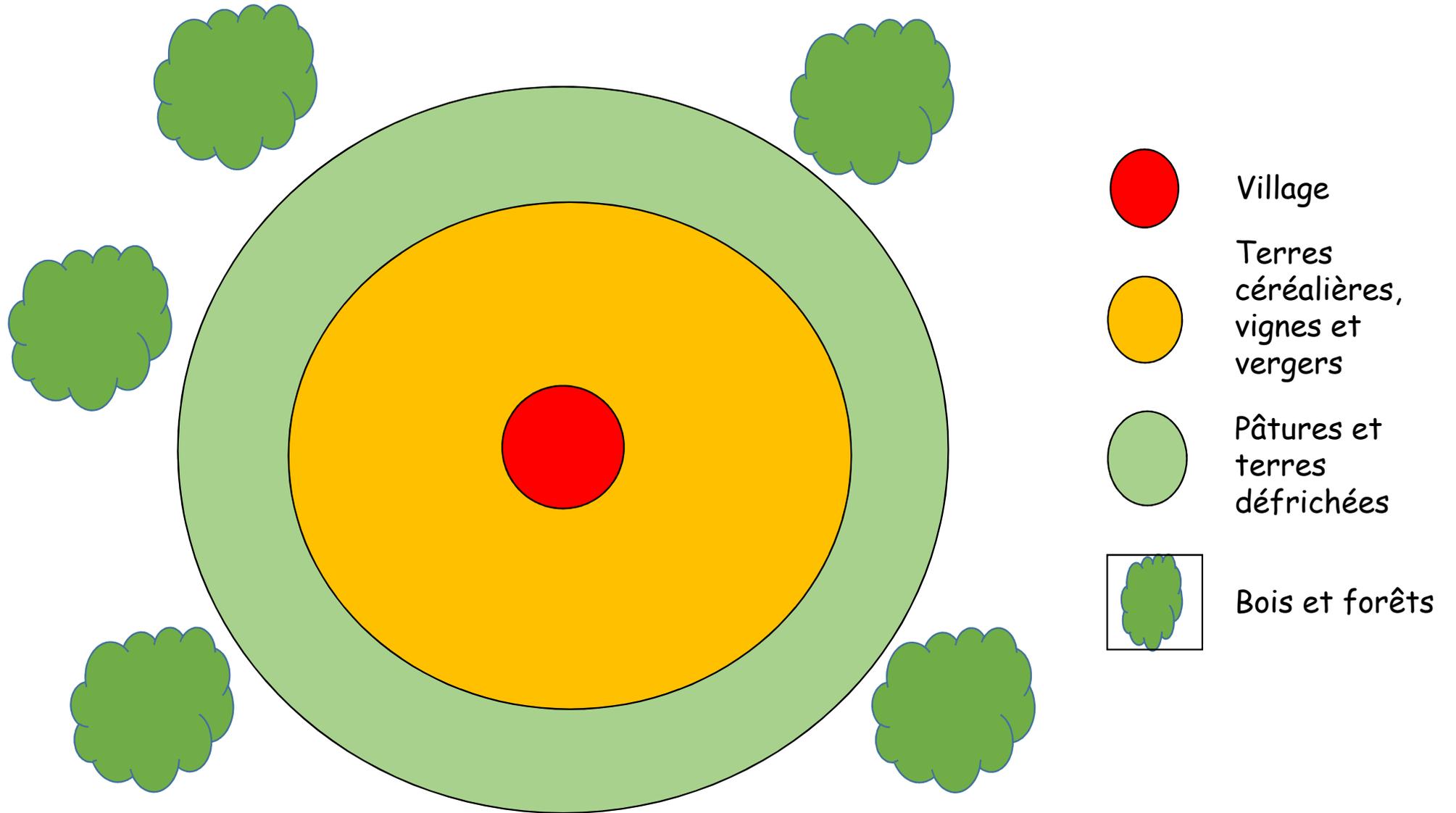


Village



Bois et forêts

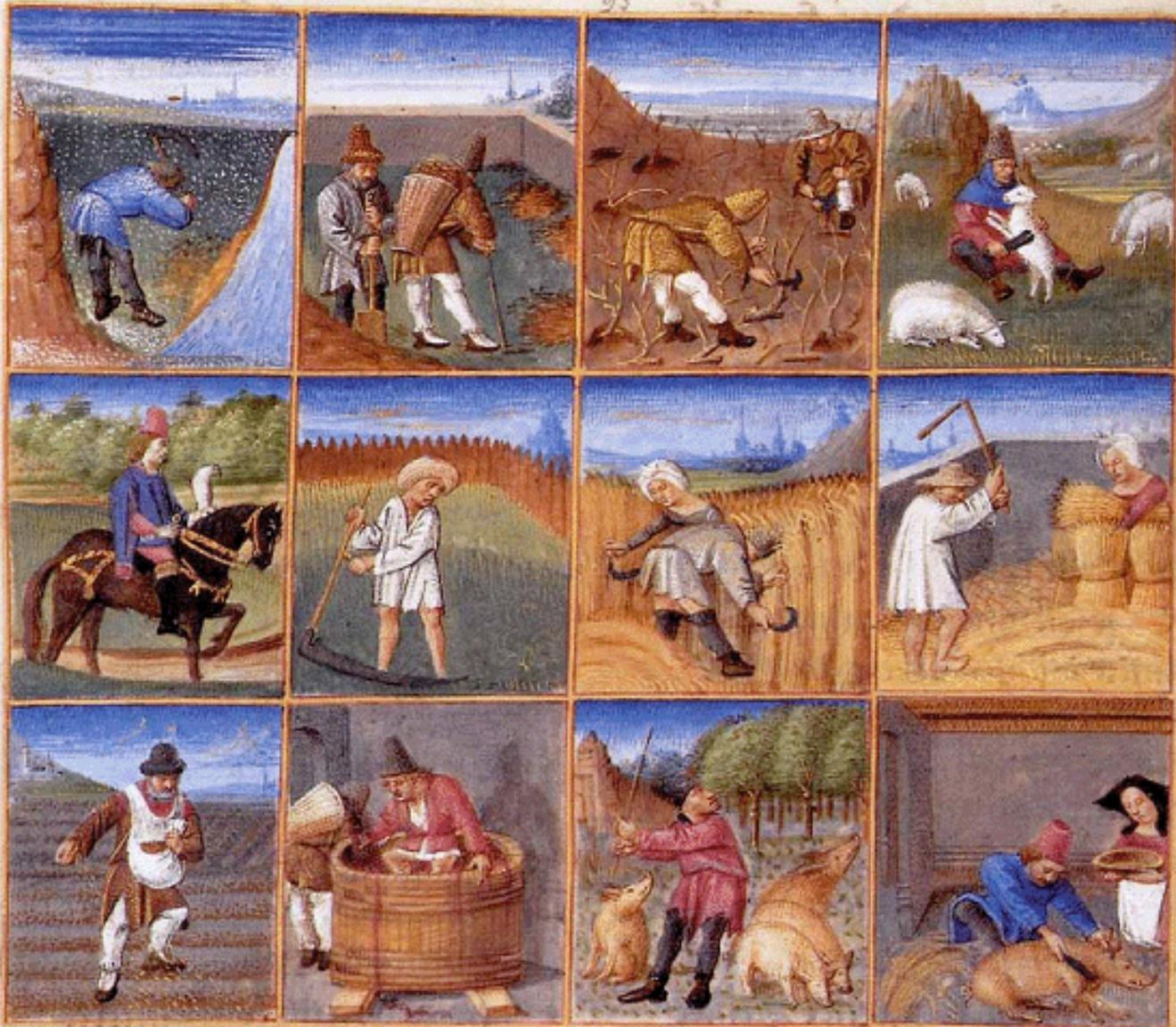
# Exercice : produire un schéma d'interprétation



vaies a la cooisone. et a la de

es champs.

93



Les travaux  
des paysans

## A - La vie au village

**Trace :** Les villages, situés dans des clairières, sont entourés des champs de céréales, vignes et vergers. Plus loin viennent les pâtures et enfin la forêt. Les paysans passent la plus grande partie de leur temps à travailler la terre. Les femmes travaillent surtout à la maison et au jardin. Le travail est pénible car les outils sont rudimentaires, la culture principale est celle des céréales à la base de l'alimentation paysanne.

## Une vie rude : se nourrir

Le père : « Ta mère sait préparer une excellente bouillie ; que ta bouche s'en régale, plutôt que d'agir malhonnêtement afin de manger de la volaille. Mon fils, mets de l'avoine dans ton seigle, plutôt que de manger du poisson que tu auras pêché sans autorisation. »

Le fils : « Bois de l'eau, mon père ; moi je boirai du vin ; et si tu manges de la bouillie de gruau<sup>1</sup>, j'aurais, moi, du bouillon de poule autant que j'en voudrais ! Je veux aussi jusqu'à ma mort manger du pain blanc et pas du mauvais pain noir comme toi. »

D'après *Le Fermier de Helmbrecht*, récit villageois anonyme écrit au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

1. Farine grossière.

Cette année - là, en raison des pluies torrentielles et du fait que les biens de la terre furent récoltés dans de mauvaises conditions et détruits en beaucoup d'endroits, il se produisit un manque de blé considérable. Vers mai, la pénurie avait encore augmenté. Le peuple commença à manquer de pain. Il mélangeait comme il le pouvait des fèves, de l'orge, des herbes et tous les grains qu'ils réussissaient à se procurer et ils en faisaient du pain qu'ils mangeaient. En raison des intempéries et de la famine, les corps commençaient à s'affaiblir et les maladies à se développer. Il en résultait une mortalité si forte que personne n'en avait vu de semblable.

D'après les chroniques et annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint Martin de Tournai (1272-1352).

# Entraide et révolte



Après la moisson, les paysans battent ensemble le blé pour en récolter le grain.  
*Heures de Charles d'Angoulême*, 1490-1495, BnF, Paris.

« Dans divers lieux de Normandie, les paysans formèrent un grand nombre de communautés dans lesquelles ils résolurent de vivre selon leurs propres lois, tant pour l'exploitation des forêts que pour l'usage des eaux. Dès que le duc en fut informé, il envoya contre eux le comte Raoul avec une multitude de chevaliers. Raoul fit arrêter les chefs rebelles, leur fit couper les pieds et les mains. Ayant vu ces choses, les autres paysans abandonnèrent les communautés révoltées et retournèrent à leurs charrues. »

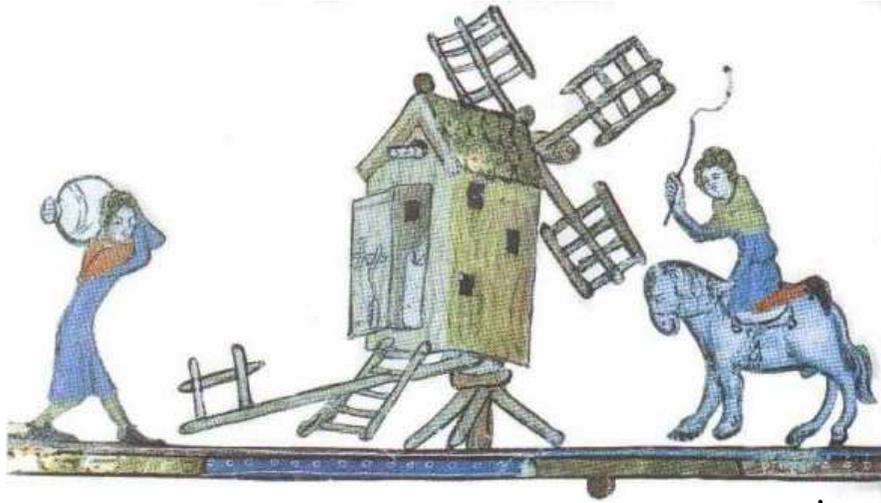
D'après Guillaume DE JUMIÈGES,  
*Histoire des ducs de Normandie*, XI<sup>e</sup> siècle.

## A - La vie au village

**Trace** : Se nourrir est la principale préoccupation du paysan et l'entraide villageoise est essentielle. Mais quand la récolte est mauvaise à cause du climat ou des destructions dues aux guerres, les disettes, ou pire, les famines peuvent survenir, entraînant la maladie et la mort. Rares sont les paysans qui vivent au-delà de 40 ans. Seuls les laboureurs, paysans qui possèdent leur propre outillage, s'en sortent mieux que les autres. Parfois, quand la vie est trop difficile ou la domination seigneuriale trop lourde, des révoltes éclatent.

**B - Nouveaux outils, nouvelles techniques**

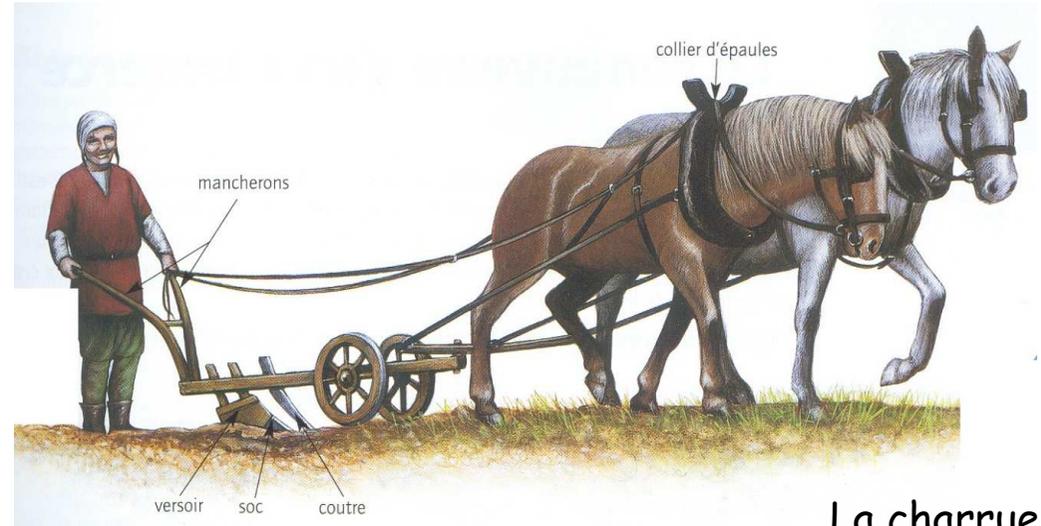
# De nouveaux outils



Le moulin à vent



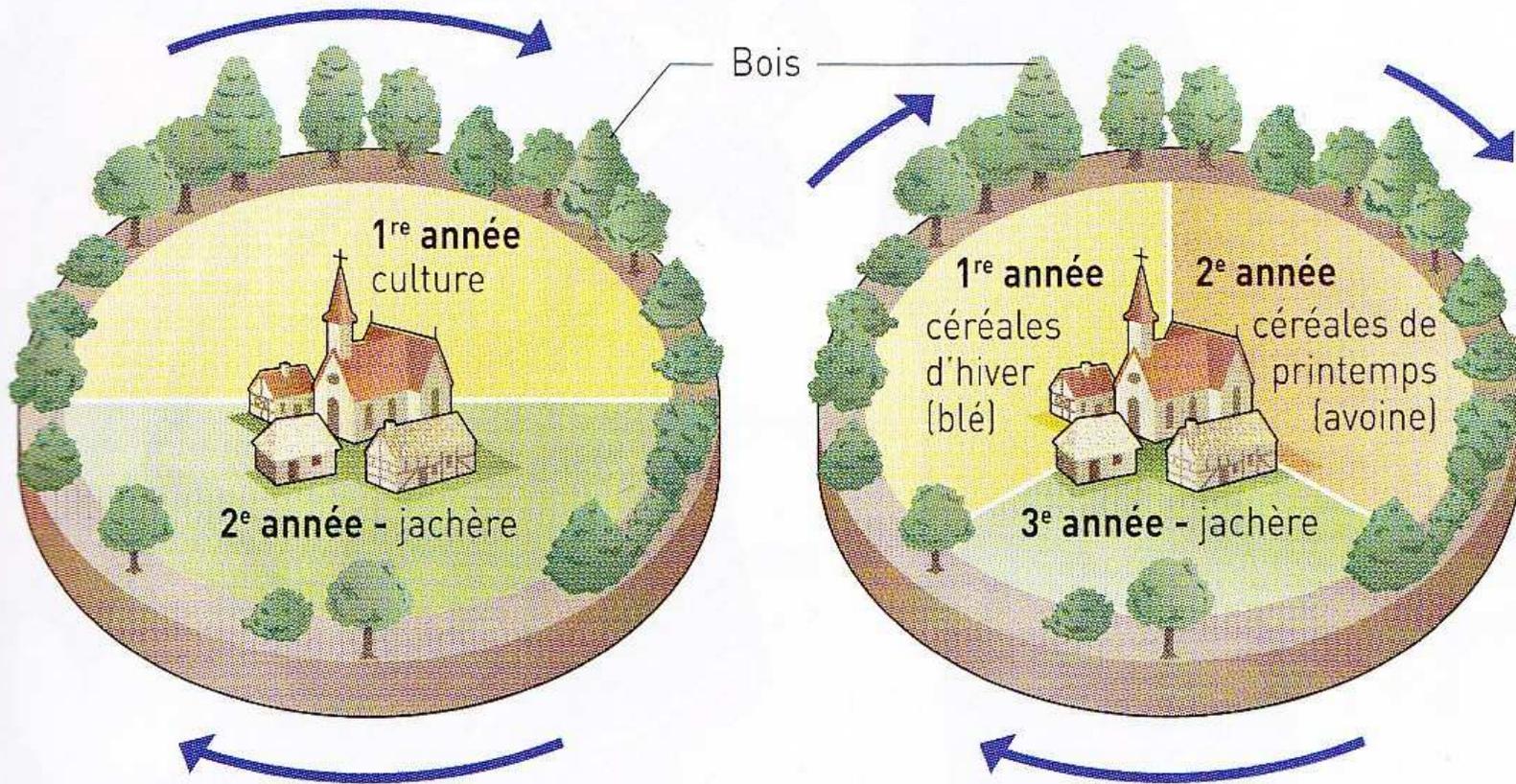
La Herse



La charrue à roue

- le **versoir** qui retourne la terre,
- le **soc**, lame métallique qui tranche horizontalement la terre,
- le **coutre**, lame de fer destinée à découper la motte de terre, fendre le sol.

# L'assolement triennal



a. De l'assolement biennal...

b. ... à l'assolement triennal

## B - Nouveaux outils, nouvelles techniques

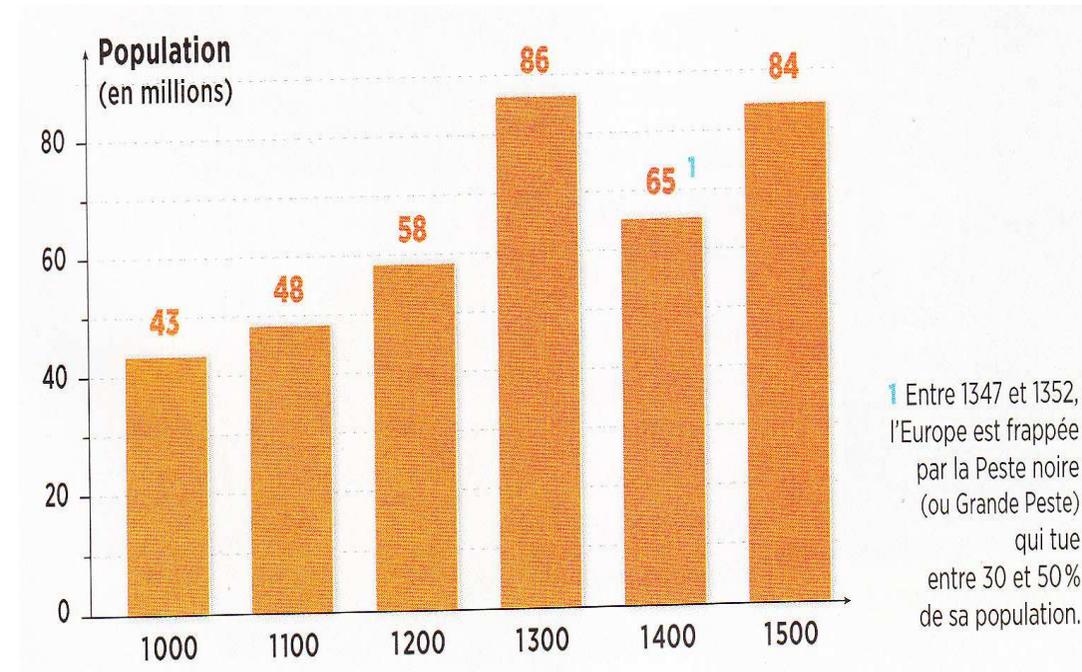
**Trace :** Entre le XI<sup>ème</sup> et le XV<sup>ème</sup> siècle, les techniques agricoles et les outils évoluent, l'usage du fer se répand. L'utilisation de la charrue à roue inventée au XII<sup>e</sup> siècle permet un meilleur travail de la terre. La herse, qui ne servait jusqu'alors qu'à désherber, permet de mieux enfouir les semis. Le collier d'épaule se diffuse et permet une meilleure traction de la part des animaux. Les moulins à eaux sont plus nombreux et ceux à vent apparaissent, ils remplacent la meule à bras et permettent de moudre les grains plus vite. L'assolement triennal (division du terroir en 3 soles et rotation des cultures sur 3 années) permet d'ensemencer les 2/3 des terres contre la moitié auparavant.

**C - Augmentation de la population et extension des terroirs**

# Hausse des températures, progrès agricoles et augmentation de la population

Dès le Xe siècle, les informations se multiplient révélant un changement climatique. Les témoignages écrits sont complétés par les méthodes scientifiques (carottage, dendrochronologie) et conduisent à l'existence d'un « optimum climatique » qui débute à la fin du Xe siècle pour se prolonger jusqu'au XIIIe siècle.

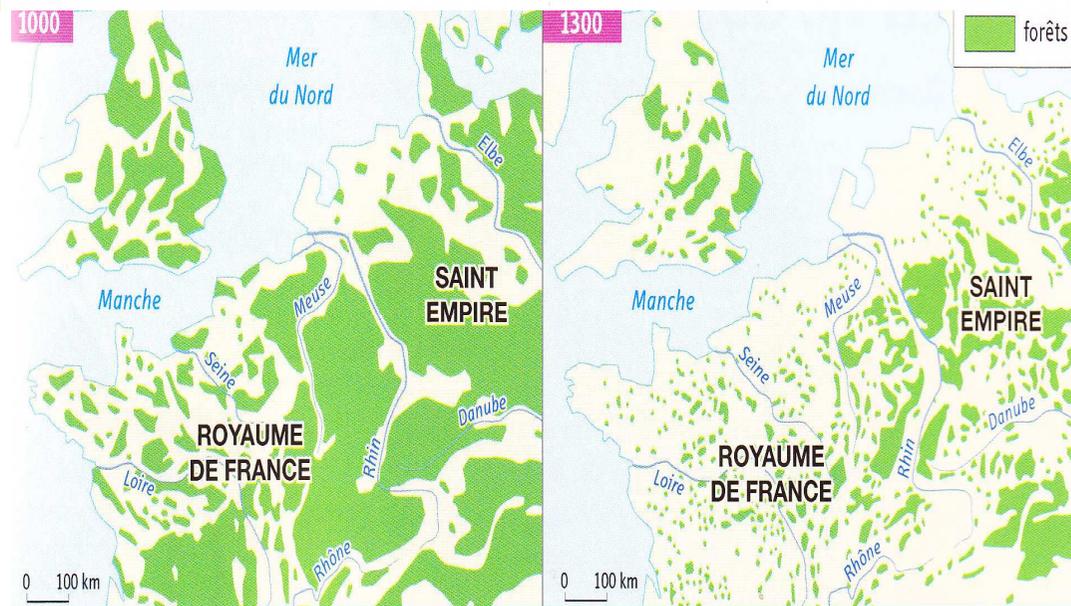
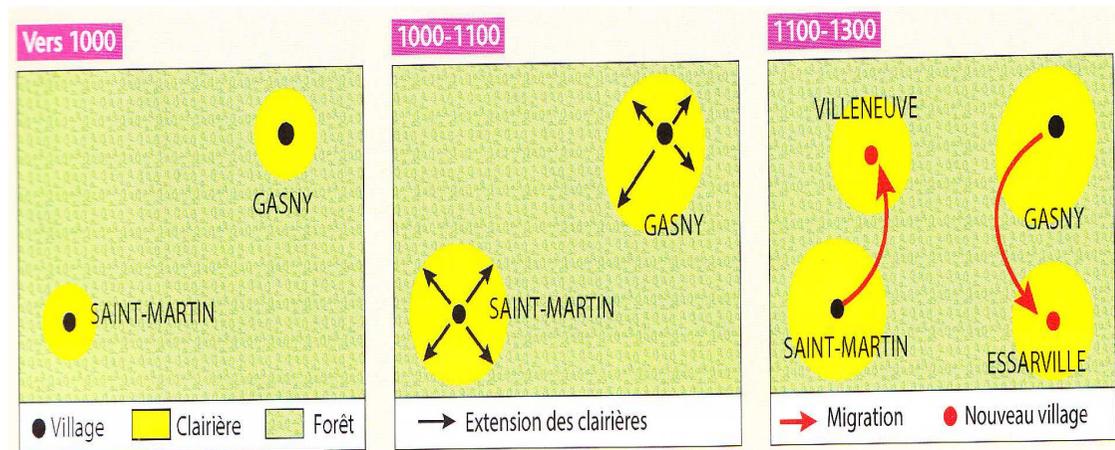
<http://edd.ac-rouen.fr/>



# Les défrichements



Une scène de défrichement, chroniques de Hainaut, XV<sup>e</sup> siècle, Bibliothèque royale de Bruxelles.



Le couvert forestier entre 1000 et 1300.

Manuel Hatier 2016, p. 76-77.

# Une charte de franchise

*Pour attirer les paysans dans leurs forêts, les seigneurs ou le roi leur octroient des chartes de franchises qui améliorent leur sort.*

« Moi Louis, par la grâce de Dieu, roi des Francs, je veux qu'il soit connu de tous, à venir et présents, que nous cédon's aux hommes qui veulent devenir hôtes<sup>1</sup> dans notre bois de Torfou, un arpent de terre et le quart d'un autre arpent pour qu'ils s'y établissent, à la condition qu'ils nous versent chaque année un cens de six deniers, deux poules et deux setiers d'avoine. Nous leur concédons la liberté de ne point payer la taille, de ne point aller à l'ost<sup>2</sup>, de ne point faire de corvée [...] Pour que cela ne tombe pas dans l'oubli, nous l'avons confié à l'écrit et validé par le sceau de notre autorité. »

## ■ Charte de franchises de Louis le Gros (1081-1137)

1. Paysan qui s'installe sur une terre vierge à cultiver.
2. Un service militaire.

## C - Augmentation de la population et extension des terroirs

**Trace** : La conjonction d'un réchauffement des températures et des progrès en matière agricole entraîne une meilleure alimentation et une augmentation de la population entre le XI et le XIII<sup>e</sup> siècle. Les Hommes doivent trouver de nouvelles terres à mettre en culture : les défrichements (**terres gagnées sur la forêt et mises en culture**) commencent à la périphérie des espaces cultivés puis se poursuivent avec la création de nouveaux terroirs et de nouveaux villages encouragés par les seigneurs. Ceux-ci, pour attirer les paysans, accordent des chartes de franchise énumérant les droits et devoirs des paysans et octroyant des exemptions d'impôt ou encore l'usage des bois.